

**Question orale de M. Ahmed Mouhssin, député Ecolo à M. Rudi Vervoort, membre du Collège en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées et à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente chargée de la Famille**

**Concerne:** Les femmes en situation de handicap face aux violences physiques et sexuelles

Les femmes en situation de handicap sont 4 fois plus exposées aux violences que leurs homologues valides! En effet, les difficultés de communication, l'isolement, la dépendance à l'égard des autres font que ces femmes sont encore plus fréquemment victimes de violences que les valides, moins dépistées et encore moins crues, une "triple peine" donc. Il apparaît qu'en Belgique, aucun état des lieux n'existe sur les violences faites aux femmes présentant un handicap. De plus, selon Unia,<sup>1</sup> il ressort des constats de terrain que les femmes en situation de handicap "*sous-utilisent les services d'aide aux femmes victimes de violence. Cela peut s'expliquer notamment par le manque d'accessibilité de ces services, de ressources et d'expertise par rapport à leurs besoins spécifiques.*" C'est un fait préoccupant.

En France, en mars 2023, un plan quinquennal en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, a renforcé la protection des femmes en situation de handicap. Ce plan propose une centaine de mesures dont la volonté de "*développer un module de formation à destination des aidants et des personnes en situation de handicap sur les violences et la notion de consentement.*" Ce plan contient l'élaboration d'outils de signalements adaptés remis aux personnes en situation de handicap dès leur entrée dans une institution médico-sociale, des facilités pour l'accès aux soins gynécologiques, et l'organisation d'ateliers de sensibilisation au consentement et à la vie affective et sexuelle, etc..

Le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024, mentionne que le « public cible » du Plan est constitué de toutes les femmes, quel que soit leur statut de séjour ou administratif, leur origine ethnique ou culturelle, leur situation socio-économique, leur orientation sexuelle ou leur handicap. Le plan mentionne également qu' "il n'est pas toujours évident de savoir si des initiatives telles que les lignes téléphoniques ou les chats sont disponibles pour toutes les formes de violence et si elles sont accessibles à des groupes cibles spécifiques comme les femmes en situation de handicap". L'action 42 du Plan prévoyait qu' "equal.brussels évaluerait en coopération avec ses partenaires, les initiatives existantes." L'action 18 du Plan prévoit des campagnes de sensibilisation notamment orientées vers le public des femmes en situation de handicap.

A Bruxelles, plusieurs associations bruxelloises travaillent sur cette thématique, par exemple, l'asbl Garance réalise de la prévention primaire des violences basées sur le genre auprès de ce public et tente de répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation de différents handicaps. Pourtant, l'association souligne la difficulté d'atteindre ce public-cible, ce qui constitue un frein à leur participation.

Il est essentiel d'augmenter le taux de participation des femmes en situation de handicap à de tels formations et ateliers de sensibilisation. Unia recommande également, en matière de violences, de former les professionnels et travailleurs de première ligne aux spécificités vécues par les personnes en situation de handicap et d'assurer une politique structurelle au

<sup>1</sup> [https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties\\_docs/CEDAW\\_2022\\_FR.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/CEDAW_2022_FR.pdf)

sein des établissements et des secteurs où sont présentes des femmes en situation de handicap et garantir un accès aux recours juridiques.

La COCOF peut jouer un rôle essentiel afin d'améliorer l'inclusion des femmes en situation de handicap dans les services et campagnes luttant contre les violences faites aux femmes, et de développer l'expertise du secteur du handicap pour l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Dès lors, mes questions sont les suivantes:

- Quelles actions la COCOF a-t-elle mises en œuvre afin de sensibiliser et d'améliorer l'accessibilité des services et ressources aux femmes en situation de handicap victimes de violences?
- Des brochures en Facile À Lire et à Comprendre sont-elles disponibles sur ces thématiques pour les femmes en situation de handicap intellectuel?
- Quelles collaborations ont eu lieu d'une part avec equal.brussels et d'autre part avec safe.brussels afin d'améliorer l'inclusion de ce public dans les politiques de prévention?
- Quels outils de détection la Commission communautaire française a-t-elle mis à disposition des acteurs du handicap ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin

Député Ecolo

